



CIRCUIT de LEDENON

MESURES DE SECURITE SANITAIRE MISES EN ŒUVRE

- 1. Conditions d'accès sur site et nombre de personnes admises**
- 2. Mesures sanitaires au cours de la manifestation**
- 3. Relations clients et briefings pilotes**
- 4. Disposition paddock : distanciation physique des structures concurrents**
- 5. Restauration et sanitaires**

1. Conditions d'accès sur site et nombre de personnes admises

Dans l'enceinte du circuit :

Compétition organisée à HUIS CLOS.

Entrée sur site uniquement et obligatoirement sur liste nominative des participants et officiels

Bracelets d'identification des personnes sur listing (Listes des engagés à l'épreuve).

1 Team Manager - 1 pilote et 2 Techniques (accompagnateurs).

Pour des raisons d'organisation, les listes d'identification pourront être communiquées jusqu'au vendredi soir 19h00 de l'épreuve et ne pourront plus être modifiées après ce délai.

Le port du masque est obligatoire dans l'enceinte du Circuit de Ledenon dans tous les locaux et en extérieur.

Au secrétariat du circuit et dans les locaux :

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

Mise à disposition :

- De gel hydro-alcoolique à l'entrée du secrétariat
- Une seule personne à l'intérieur des bureaux
- **Afin de limiter les contacts à l'accueil nous demandons aux clients d'anticiper au maximum l'administratif, à savoir :**
Procéder au paiement par téléphone par CB pour les engagements et réalisation des empreintes CB pour les boxes.

Administratif : Remise d'une enveloppe contenant les documents nécessaires.

Sur les postes en piste et sur la voie des stands :

Port du masque obligatoire.

3. Mesures sanitaires au cours de la manifestation

Concurrents avec réservation de box

Le circuit de Ledenon dispose de 30 boxes.

Le nombre de véhicule est strictement limité à 2 autos dans chaque box dans la mesure où cela ne rassemble pas plus de 10 personnes à l'intérieur du box. Le numéro de box sera attribué par le secrétariat à chaque client.

Concurrents sans réservation de box

Les structures des concurrents sans réservation de box seront placées dans l'espace principal du paddock.

Voir conditions paragraphe 5

Protocole COVID et mise en sécurité des personnes

En cas de suspicion : Le service médical effectuera un contrôle de la température au moyen d'un thermomètre frontal sans contact.



Et suivant le protocole, le médecin isolera la personne dans une ambulance dédiée à la mise en sécurité des personnes présentant des symptômes. Cette dernière sera immédiatement orientée vers le SMUR de Nîmes.

- Pour un bon déroulement de la journée :

- pas de stationnement en dehors des périmètres déterminés et attribués par le circuit dans votre enveloppe (numéro d'emplacement paddock ou numéro de box)
- utilisation des sens de circulation mis en place par le circuit
- mise à disposition gel hydro alcoolique pour les clients
- service de restauration selon la réglementation en vigueur (voir paragraphe 6)

- Roulage :

- Utilisation de votre casque personnel
- Prêt de combinaison ou vêtements interdit

4. Relations clients et briefings pilotes

Relations concurrents :

Communication vers les pilotes et teams managers via des e-mails ou informations micro HF

Briefing Pilotes

Briefings en salle avec distanciation d'une place sur deux.

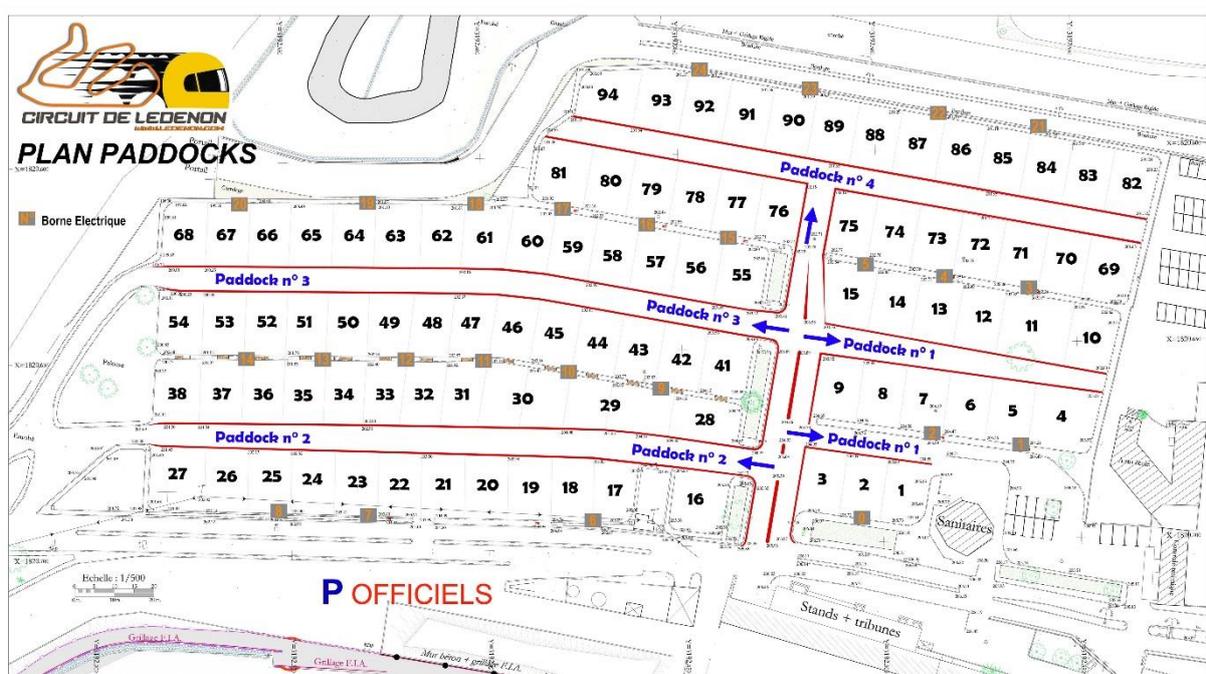
5. Disposition paddock : distanciation physique des structures concurrents

Concurrents sans réservation de box

Les structures des concurrents sans réservation de box seront placées dans l'espace principal du paddock. Un espacement sera respecté entre chaque structure.

Les emplacements dans le paddock étant numérotés, un numéro d'emplacement sera attribué par le secrétariat ou par l'organisateur à chaque client comme périmètre de sécurité sanitaire.

Ci-après : zones d'implantation Paddock



6. Restauration et sanitaires

Le restaurant du circuit est ouvert conformément à la législation en vigueur et les repas sont pris en terrasse.

Nous disposons de l'agrément COVID délivré par l'AIMSMT du Gard.

L'accès aux toilettes sera ouvert et se fera selon le respect des mesures sanitaires de distanciation physique.

Une personne en charge de la désinfection permanente des sanitaires et du respect des mesures préconisées sera présente aux heures d'ouverture du circuit.